



BELOR

www.belor.be – info@belor.be

BELOR a.s.b.l.

Organisme de contrôle agréé et accrédité

Siège social : Rue de Fonteny, 20 – 1370 Jodoigne

Tel. : 010/45.41.06 - Fax : 010/45.41.16



N° 355-INSP

RAPPORT 1045263

CONTROLE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES A BASSE TENSION

Date du contrôle : 2/09/2019 Scellé Belor : Placé	Rapport précédent: 1045000	Compteur GRD : 24734288 Code EAN : demande mais non fourni	Index : 88916.4kWh Index : 54497.8 kWh
Renseignements Belor Inspecteur : Frédéric MOMMART Appareil(s) de mesure(s) utilisé(s) :		Ordre de service : N°26965 Procédures utilisées : PTE_300 / PGS_200 / PGM_200 / PGR_200 Type de lieux : Domestiques (art.86) Schéma des liaisons à la terre : TT (article 61 du R.G.I.E)	
GSM : 0475/55.27.97 N° MME 02			

Renseignements d'identification

Propriétaire/demandeur/adresse @: Mr et mme Diesce – Sire gme1.sire@gmail.com

Adresse de l'installation électrique contrôlée : place du moulin, 5 à 1320 Beauvechain

Lieux contrôlés : maison / rez / étage(s)

Installateur / adresse : Godfriaux Gaetan

TVA / N° CI : 0750370026

Objet de la visite

- Examen de conformité avant mise en service : Nouvelle art.270 Extension et modification art.270 Chantier art.270
- Visite de contrôle périodique : installation existante / revisite art. 271 / 271bis / 276 du R.G.I.E
- Visite de contrôle avant tout renforcement de puissance art.276 du R.G.I.E
- Visite de contrôle lors de la vente d'une unité d'habitation : art.276bis : descriptif à réaliser Existante art.271 / art.271bis
- Visite de contrôle d'un lieu de travail sans BA4/BA5 : Nouvelle art.270 Installation existante art. 271 / 271bis du R.G.I.E

Description générale

Fondations du bâtiment avant 1.10.1981 / Installation électrique avant / après 1.10.1981

Tonnes de service : Mono 230V 2 X 230V 3 X 230V 3 X 400V - N / Protection compteur: 25 A

Colonne d'alimentation du tableau principal : 4x6mm² / Différentiel général : 40A/300mA / type : A

Nombre de tableaux : 2 / Nombre de circuits terminaux : 24 / Type d'électrode de terre : Piquets

Contrôle par mesures

Valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre : 19.3Ω

CONFORME

Valeur du niveau d'isolement général : 0.729MΩ

CONFORME

Contrôle de la continuité des connexions équipotentielles et des conducteurs PE :

CONFORME

Contrôle visuel hors tension

Contrôle de l'exécution de l'installation électrique conformément aux schémas :

CONFORME

Contrôle de l'état (fixations, détérioration,...) du matériel électrique fixe :

CONFORME

Contrôle du repérage / identification des circuits / indication tension de service :

CONFORME

Contrôle des mesures de protection contre les chocs électriques :

CONFORME

Contrôle des appareils électriques fixes ou à poste fixes :

CONFORME

Contrôle de l'adéquation entre les protections et les sections des circuits :

CONFORME

Contrôle visuel sous tension : Non contrôlé car installation hors tension

Contrôle du bouton test des différentiels :

CONFORME

Contrôle des boucles de défauts et du raccordement correct des différentiels :

CONFORME

Contenu du rapport

Page 2: Obligations - Consignes de sécurité et d'interdictions - Assurance QA -

Photos pour le dossier

Observations - Remarques

Ordre de service - Schémas électriques
Bâtiment - Locaux

Conclusion : Le présent PV de contrôle correspond à l'état de l'installation électrique au moment de sa vérification et seules les parties visibles et accessibles de l'installation ont pu être vérifiées.

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Règlement général sur les installations électriques et peut être mise en service. Le ou les schémas unifilaires et de positions ont été visés par l'inspecteur de l'organisme de contrôle agréé.

Toute modification ou extension doit être suivie d'un examen de conformité art.270 du RGIE

Le prochain contrôle est à effectuer avant le 2/09/2044 (art.271 du R.G.I.E.)

Prochaine visite merci de prendre rendez-vous avec notre bureau au 010/45.41.06 ou via info@belor.be

Signature de l'inspecteur

Nom de la personne présente sur place

Visa du GRD

Mommart
[Signature]

Mme Sire



BELOR

www.belor.be – info@belor.be

BELOR a.s.b.l.

Organisme de contrôle agréé et accrédité

Siège social : Rue de Fonteny, 20 – 1370 Jodoigne

Tel. : 010/45.41.06 - Fax. : 010/45.41.16



N° 355-INSP

RAPPORT 1045263

CONTROLE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES BASSE TENSION

OBLIGATIONS

Le procès-verbal de visite de contrôle rappelle les prescriptions réglementaires suivantes :

- l'obligation de conserver le procès-verbal de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique ;
- l'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique ;
- l'obligation d'aviser immédiatement le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
- L'obligation lorsque des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme dans les plus brefs délais

CONSIGNES DE SECURITE

Les dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel :

- Essai du dispositif de protection, lorsque de façon périodique, par exemple mensuellement, le dispositif de protection doit être essayé selon les instructions du constructeur, la vérification doit assurer que la coupure d'alimentation du courant est effectuée.
- Il est interdit de compromettre la sécurité qu'offre un dispositif de protection à courant différentiel-résiduel, notamment en pontant ce dispositif par une liaison entre ses bornes d'entrée et ses bornes de sortie.
- Veillez toujours travailler hors tension en coupant l'interrupteur général / différentiel, en tête de l'installation.

INTERDICTIONS

A l'exception des cas prévus à l'article 266, il est interdit :

- de supprimer, d'altérer ou de détruire la protection contre les chocs électriques par contacts directs ou par contacts indirects ;
- de toucher sans nécessité les parties actives sous tension du matériel électrique, à moins qu'il ne s'agisse de matériel à très basse tension de sécurité dont la tension est inférieure ou égale aux valeurs mentionnées à l'article 32 ;
- de supprimer, d'altérer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique.

Il est interdit de modifier le contenu de ce rapport et ce rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité.

L'usage des renseignements d'identification font partie des données à caractère personnel. Il est interdit, par quelque moyen que ce soit, d'utiliser, de communiquer ou de transmettre ses informations ainsi que le contenu de ce rapport à des tiers ou de le placer sur le WEB

ASSURANCE QUALITE BELOR

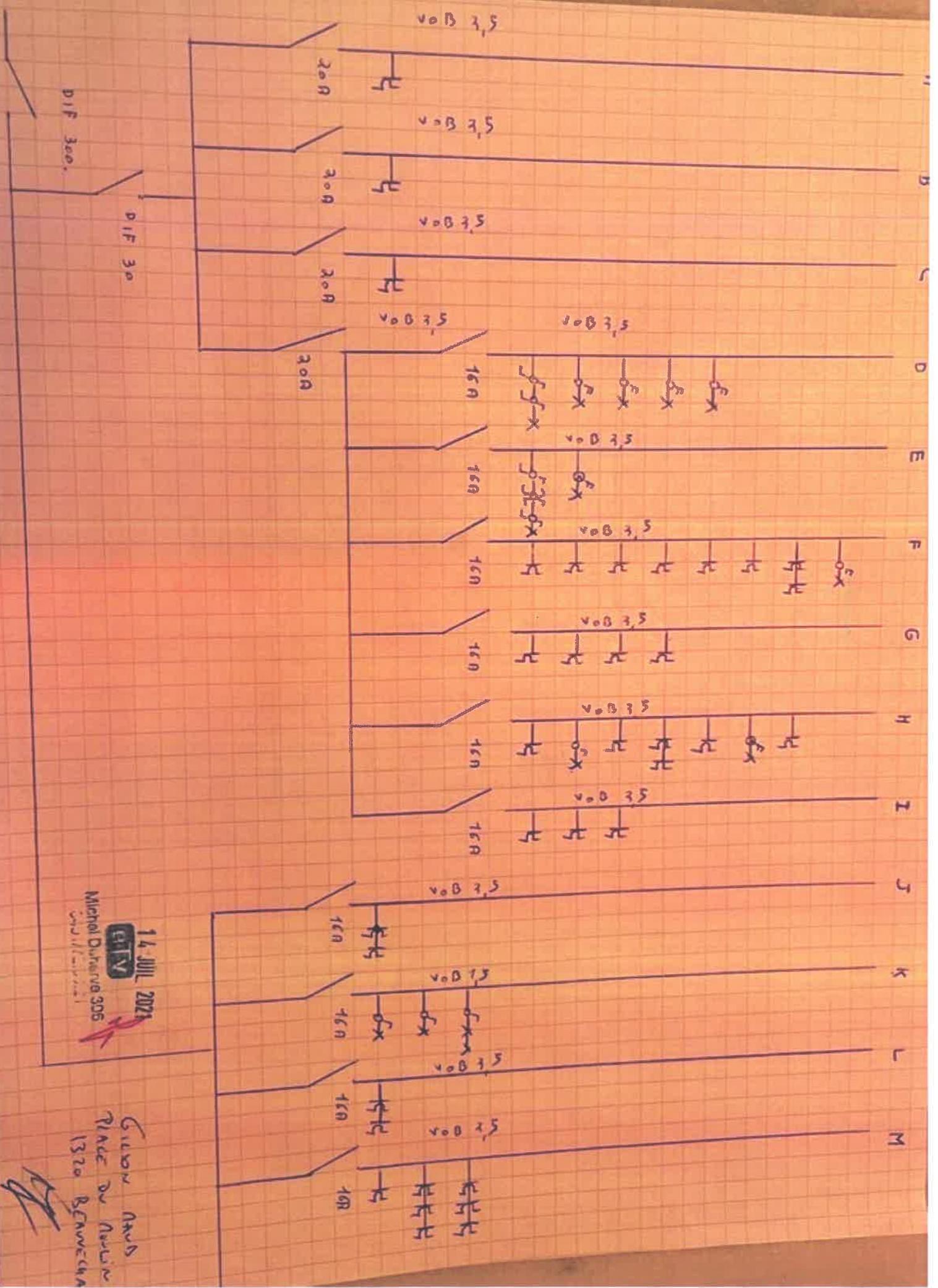
- Concerne le PV de visite : L'inspecteur qualifié Q300 est autorisé à signer ce rapport en l'absence de l'Expert Technique
- Réclamation : insatisfaction relative aux activités de Belor pour vos réclamations merci d'envoyer un mail à info@belor.be
- Appel : demande de reconsidérer la décision du rapport pour vos appels merci d'envoyer un mail à info@belor.be
- Impartialité (Doc_QA111): En signant ce rapport l'inspecteur s'engage personnellement à être impartiale et à préserver la confidentialité de toutes les informations obtenues ou générées au cours de l'inspection.
- Le rapport officiel est archivé chez Belor en format pdf avec balises

OBSERVATIONS

- Locaux occupés et meublés

REMARQUES

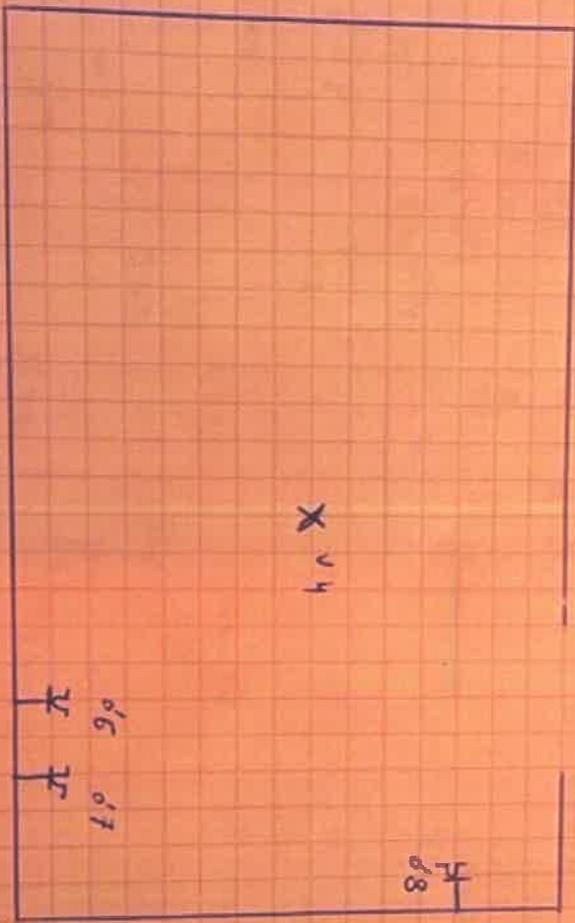
- Autres remarques: NEANT /



14 JULI 2023
 GTV
 Michel Durieux 306
 06 44 11 11 11

GILSON NAUD
 Place du Nouvelin
 1320 Beauvechain

[Handwritten signature]



CNVE

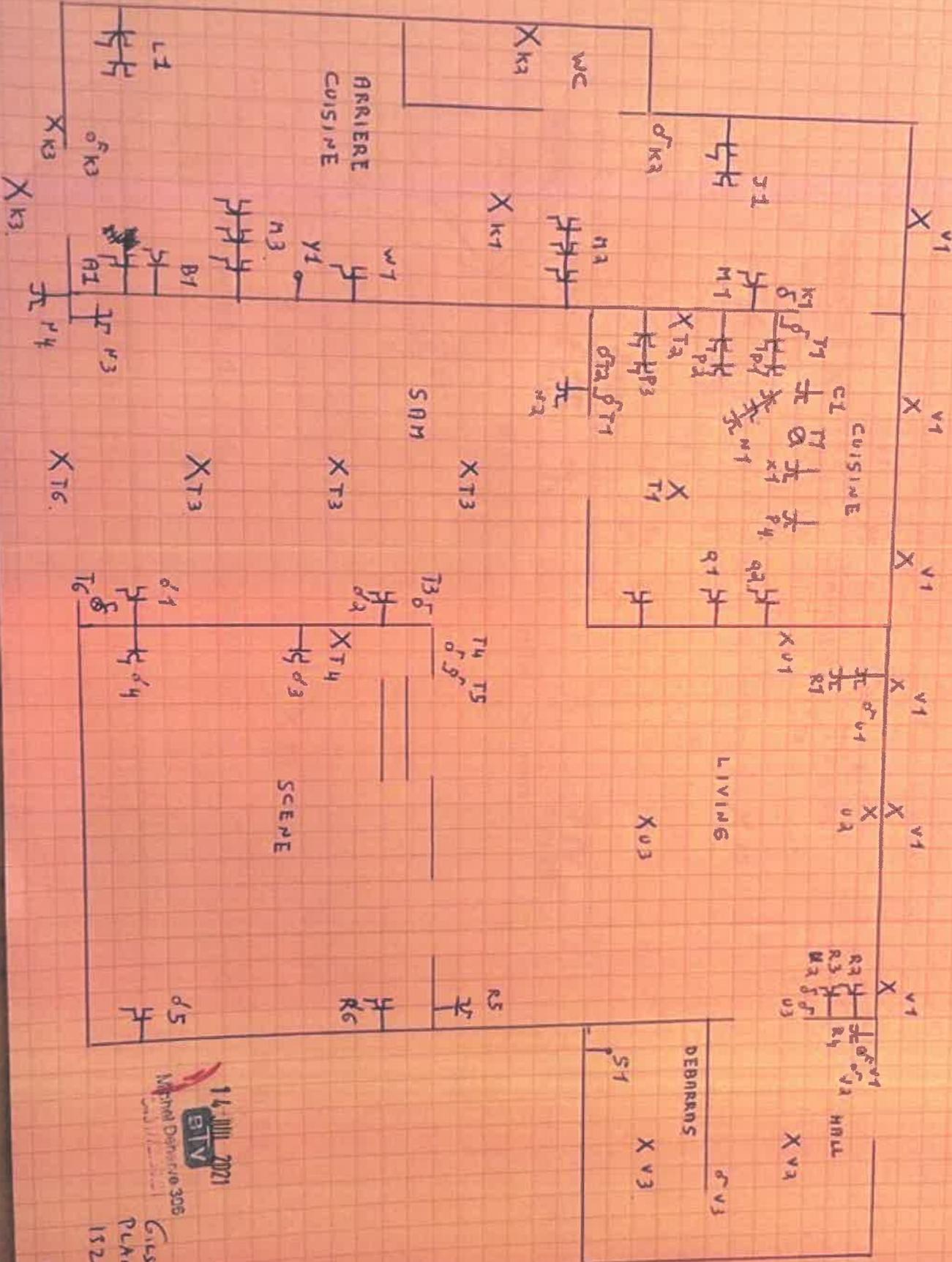
14 JUL 2021



Michiel Desfreres 305
3000 Wilrijk

GILSON NAUS
PLACE DU NOUVEAU S
1320 BEAUVRECHIN

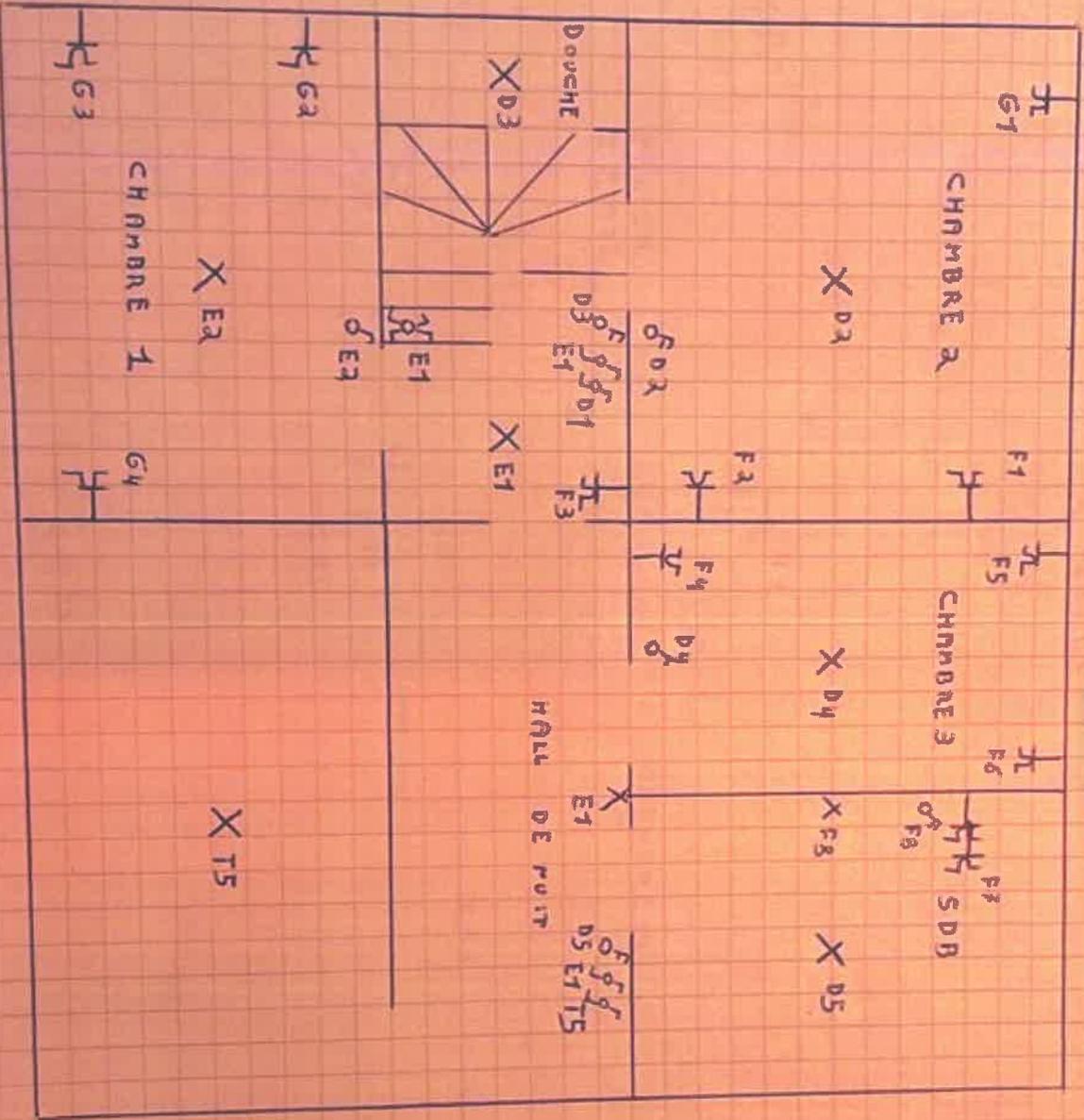
REZ DE CHAUSSEE



14.11.2021
 BIV
 National Department 306

GILSON MAND
 PLACE DU NUMAUS
 1520 BEAUVESCHIN

1 ETAGE



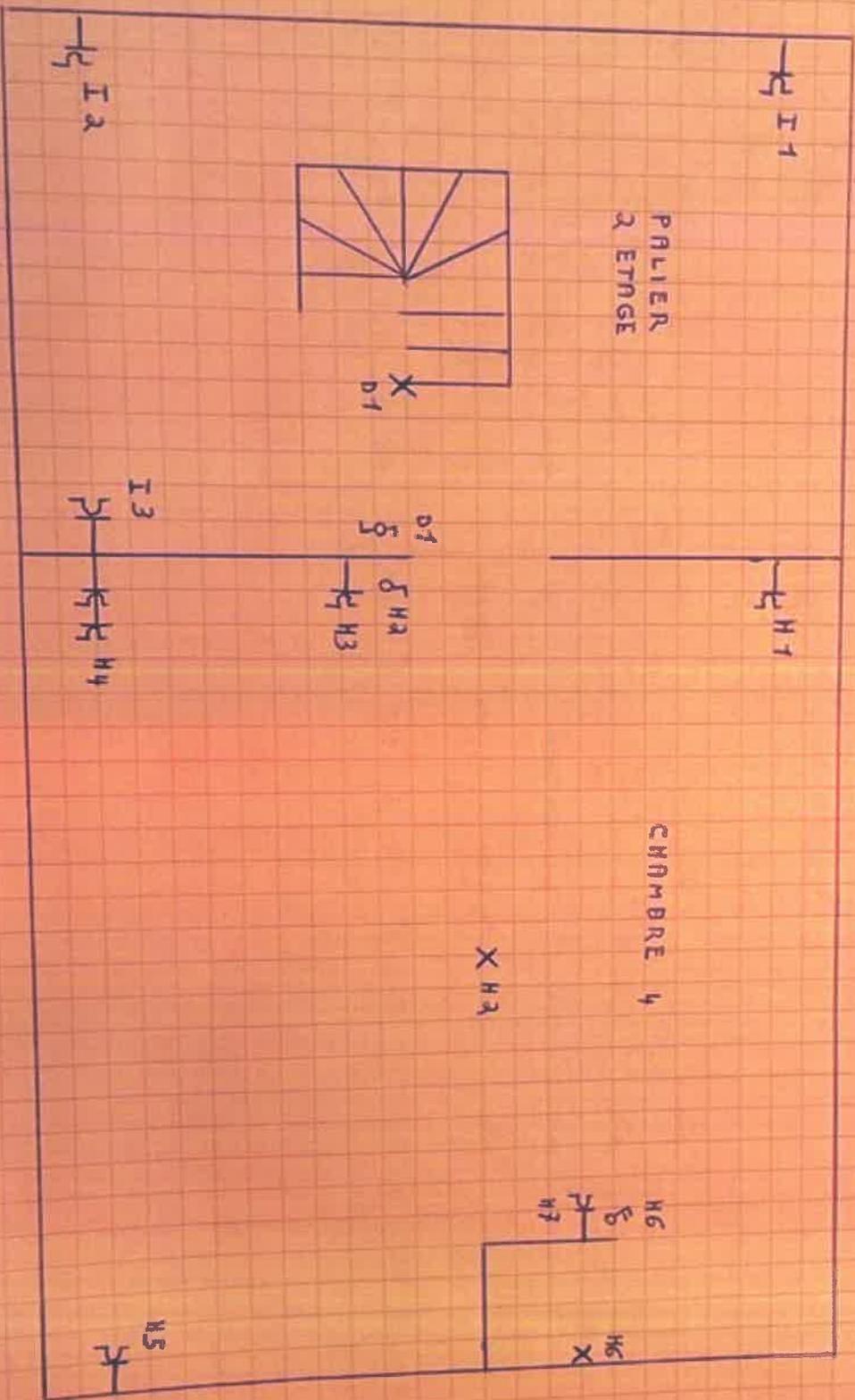
14 JUIL 2023

BTV
 Michel Defevre 306
 500 11 50 21

GILSON MAUS
 PLACE DU NOUVEAU S
 1325 BEAUVESCHAUX

[Handwritten signature]

2 ETAGE

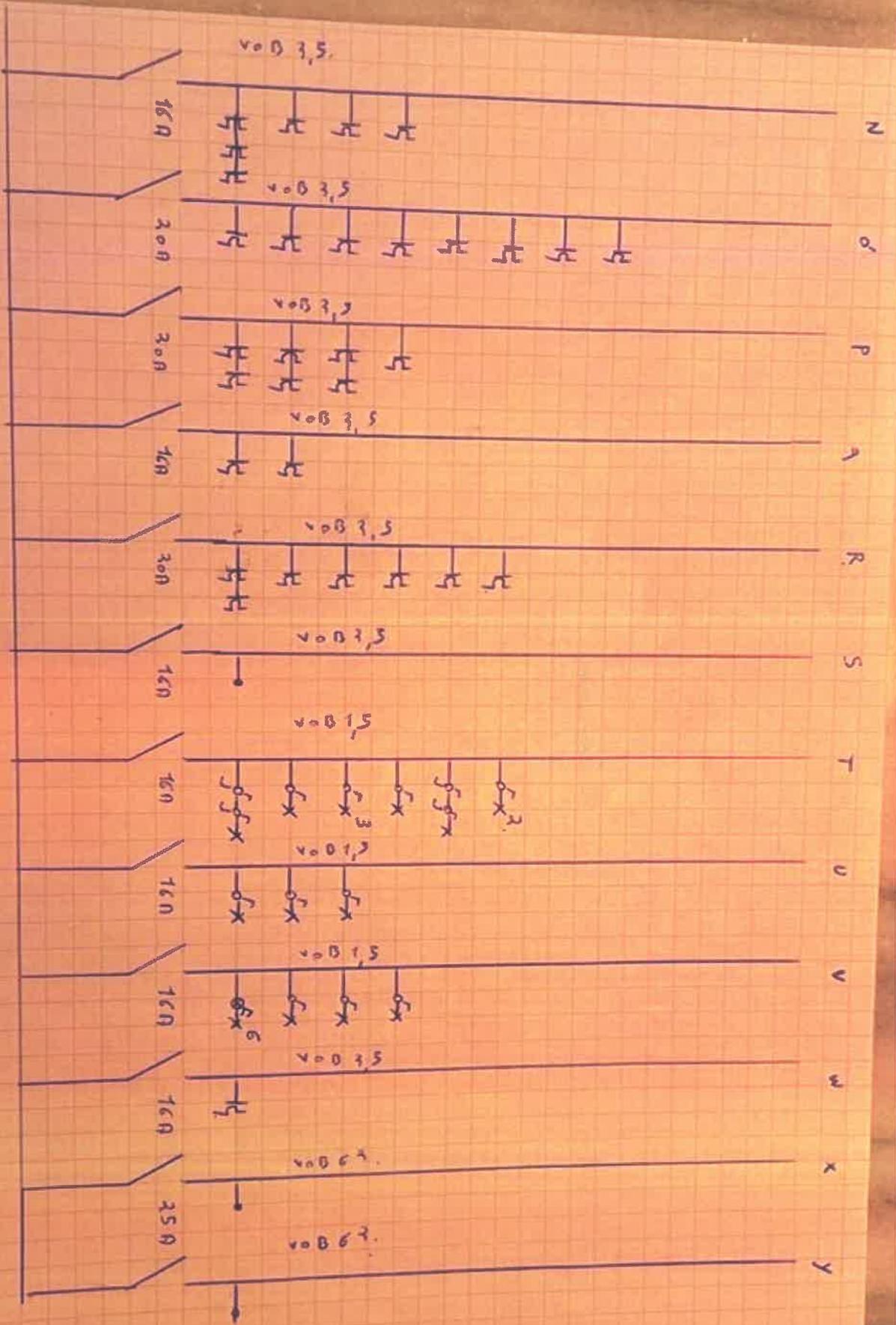


14 JUIL 2021



Michel Demerue 3006
050 77625021

GILSON NAUD
PLACES DU NOUVEAU S
1320 BEAUVILLEMIN



14. JUIL 2021
 BTV
 Michel Dehenve 306
 04317235021

GILSON 9408
 PERCE DU NOUVEAU T
 1320 BEAUVILLAIN

[Handwritten signature]